

MISSION POUR LE BUREAU DE COORDINATION DU SAFGRAD
(RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DES CULTURES VIVRIERES
DANS LES ZONES SEMI-ARIDES) DU 01 AU 21 JUIN 1991
OUAGADOUGOU, BURKINA FASO

PROJET DE STATUTS ET DE REGLEMENT INTERIEUR
DU NOUVEAU SAFGRAD

PAR DR. J. OUPOH OUPOH
CONSULTANT OUA/CSTR-SAFGRAD

21 JUIN 1991

630.7
OUP

Bibliothèque UA/SAFGRAD
01 BP. 1783 Ouagadougou 01
Tél. 30 - 60 - 71 / 31 - 15 - 98
Burkina Faso

630.7
OUP - 4F

PROJET DE STATUTS ET DE REGLEMENT INTERIEUR
DU NOUVEAU SAFGRAD

Préambule

Les pays membres de l'OUA accordent une grande priorité au développement économique du secteur agricole.

Il est également reconnu que la Recherche est un instrument essentiel permettant d'introduire les innovations technologiques souhaitées pour la promotion de la production agricole. On remarque que les populations dans la sous-région semi-aride d'Afrique sub-sahélienne dépendent fortement de l'agriculture pour leur survie et leur bien-être. Pour ces populations, le maïs, le sorgho, le mil et le Niébé constituent les produits vivriers les plus importants (au moins 70 % du régime alimentaire).

En Afrique de l'Est, le Maïs et le Sorgho sont les principales cultures tandis que le mil ne représente qu'environ 15 % de la production des grains.

Environ 8 millions de tonnes de Niébé soit à peu près deux tiers de la production mondiale totale viennent de l'Afrique Occidentale et Centrale. Le plan de Lagos demande aux pays de l'OUA de mettre l'accent sur le Développement des céréales dans le cadre de la Recherche de la Sécurité et de l'autosuf-

4F

Bibliothèque UA/SAFGRAD
01 BP. 1783 Ouagadougou 01
Tél. 30 - 60 - 71/31 - 15 - 98
Burkina Faso

finance alimentaire et pour pallier les conséquences néfastes sur l'agriculture du cycle de sécheresse frappant l'Afrique intertropicale depuis 1970.

C'est dans cette perspective que des systèmes nationaux de Recherche agronomique ont été mis en place dans les pays membres de l'OUA. Or, la situation de ces systèmes nationaux de Recherche agronomique dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est sont extrêmement faibles. Cela est dû à l'insuffisance du nombre de chercheurs de haut niveau, aux infrastructures et moyens financiers souvent en dessous du minimum nécessaire. Cela s'explique par le fait que le financement des activités de recherche dans les pays africains est assuré à 100 % par l'Etat qui est lui-même pauvre.

Dans ces conditions, les réseaux de recherches, les conventions de recherche se multiplient et se chevauchent. L'absence de coordination des activités de Recherche entre les Systèmes Nationaux de Recherche Agronomique (SNRA) et les instituts de Recherche a dans une certaine mesure provoqué la duplication inutile des efforts.

Le phénomène de duplication se manifeste à plusieurs niveaux :

D'abord au niveau des structures, il y a plusieurs structures régionales et sous-régionales dans lesquelles le

développement agricole est prioritaire. Cela est un premier facteur de chevauchement et de duplication inutile des efforts des chercheurs.

Ensuite - il y a plusieurs réseaux avec les mêmes objectifs, les mêmes sigles et les mêmes bailleurs de fonds. Cela affaiblit nécessairement les maigres moyens affectés à la recherche des réseaux ; ce qui par conséquent, diminue les rendements de ces réseaux et donc leur efficacité. Cela pose en définitive, les questions de la qualité de leur recherche et la pertinence des résultats obtenus.

Il faut signaler aussi un manque de coordination entre les différents groupes linguistiques des pays Francophones, Anglophones et Lusophones.

L'intérêt de la recherche coordonnée a eu des débuts de Réalisations concrètes :

Nous signalerons d'abord les Institutions Internationales de recherche scientifique.

1 - Le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel le CILSS est créé par la convention de Ouagadougou du 12 Septembre 1973. Le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel regroupe :

- le Burkina Fasso
- les Iles du Cap-Vert

Bibliothèque UA/SAFGKAD
01 BP. 1783 Ouagadougou 01
Tél. 30 - 60 - 71/31 - 15 - 98
Burkina Faso

- la Gambie
- la Guinée-Bissau
- le Mali
- la Mauritanie
- le Niger
- le Sénégal
- le Tchad.

Le but principal du comité est d'étudier l'ensemble des problèmes qui font obstacle à la réalisation de l'auto-suffisance alimentaire et à la recherche d'un équilibre écologique du Sahel, afin de mieux définir les politiques régionales adéquates d'intervention. Son siège est fixé à Ouagadougou (Burkina Faso).

Le CILSS a deux Institutions spécialisées.
Le Centre AGRHYMET, Centre de Recherche et d'Application en Agrométéorologie et Hydrologie opérationnelle qui a son siège à Niamey, République du Niger.

L'Institut du Sahel, INSAH.

L'INSAH est un Institut de Recherche scientifique et Technique et de Formation. C'est un outil de coopération régionale qui a à coordonner, harmoniser et promouvoir les actions de recherche et de formation des Etats-membres du CILSS. Son objectif principal est l'exécution et la gestion des programmes de recherche d'intérêt régional.

2 - L'Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales Semi-Arides : ICRISAT a été créé en 1972 par le groupe consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (GCRAI), constitué par la Banque Mondiale, la FAO, le PNUD, ainsi que plusieurs autres organismes Internationaux et régionaux, gouvernementaux et Fondations privées.

Les deux principaux centres d'appui de l'ICRISAT en Afrique sont actuellement le Centre Sahélien de l'ICRISAT, établi récemment à Sadoré au Niger. Il couvre intégralement, la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Tchad, la Gambie, les Iles du Cap-vert, et certaines parties de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo, du Benin, du Nigéria, du Cameroun, et de la République centrafricaine.

Le Deuxième centre est le programme SADCC - ICRISAT sur l'amélioration du mil et du SORGHO, à MATOPOS, au Zimbabwe. Il est établi à la demande des neuf pays de la conférence pour la coordination du développement de l'Afrique Australe - SADCC ce sont :

Angola, Bostwana, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

L'ICRISAT a mis en place un réseau Ouest et Centre Africain de Recherche sur le Sorgho. C'est le premier atelier régionale financé par ICRISAT/SAFGRAD/USAID de Ouagadougou,

Burkina-Faso du 27 au 30 Novembre 1984 des représentants des systèmes nationaux de la Recherche Agronomique (SNRA) qui a demandé à ICRISAT de coordonner les activités du Réseau. Ont participé à cet atelier 16 pays ainsi que des représentants de l'ICRISAT, IRAT, INSAH/CILSS et de SADCC/ICRISAT.

Le Réseau Ouest Africain de Recherche sur le Sorgho (ROCARS) est devenu opérationnel en 1985 avec la mise en place de son Comité Directeur composé de représentants des SNRA qui sont membres et de représentants de plusieurs organisations régionales comme observateurs.

La phase II du Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche sur le Sorgho (ROCARS) a commencé le 1er Septembre 1986 et se terminera le 3 Août 1991. C'est l'ICRISAT qui par l'intermédiaire de son programme d'amélioration du Sorgho en Afrique Occidentale (WASIP-MALI), exécute le projet. Il lui fournit un coordinateur. Son siège est à Bamako. Son but est de faire face aux problèmes d'amélioration du Sorgho en Afrique de l'Ouest par la concertation sur les problèmes et contraintes au niveau régional, et l'établissement de liens avec les instituts nationaux, régionaux et internationaux en vue de servir efficacement la région entière.

Le Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche sur le Sorgho a été financé successivement par : ICRISAT/SAFGRAD/USAID pour le premier atelier régional (Ouagadougou 27 au 30 Novembre 1984).

Une subvention de l'USAID à travers le SAFGRAD a financé la IIe phase du Réseau qui s'étend du 1er Septembre 1986 au 31 Août 1991 pour 31 millions de Dollars.

Notons une parfaite collaboration entre l'ICRISAT de 8 pays qui dispose de la Technologie et les 17 pays du Réseau (ROCARS) capables de bénéficier de ses acquis. Il est souhaitable d'avoir un institut international avec un coordinateur indépendant de l'ICRISAT. Cet institut sera sous l'égide de l'OUA qui devra dégager une politique continentale de coordination.

3. La conférence des Responsables de la Recherche Agronomique Africains (la CORAF).

Elle a été créée lors du IIIe Séminaire Franco-Africain de Recherche Agronomique tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 23 au 27 Mars 1987. Cette conférence regroupe 16 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre avec un secrétariat général dont le siège est à Dakar (Sénégal). Ses membres sont : le Benin, le Burkina-Faso, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République Centrafricaine, le Sénégal, le Tchad, le Togo, le Zaïre.

La CORAF a pour but de renforcer les structures nationales de recherche agronomique, afin de développer par

une meilleure concertation, une véritable communauté scientifique africaine. La CORAF dispose de 6 réseaux dont cinq réseaux sur les cultures annuelles : Maïs, Arachide, Coton, Manioc, Riz et un réseau thématique sur la résistance à la sécheresse.

On remarque que la CORAF ne regroupe que 16 pays de l'Afrique Francophone. Le Financement de la CORAF se fait essentiellement par la France, la CEE et les pays membres pour les salaires des chercheurs et les infrastructures des réseaux.

Les souhaits de la CORAF sont : d'une part s'ouvrir sur les autres pays non francophones de la sous-région : Ghana, Sierra Léone, Nigéria qui participent déjà aux activités de la Conférence ainsi que le Cap-vert et la Guinée Bissau. D'autre part la CORAF souhaite une institution qui sous le chapeau politique de l'OUA permette de renforcer les objectifs et l'exécution des programmes, la Recherche des Fonds. Cette politique est une ouverture vers une politique de coordination nécessaire pour la Recherche agronomique des pays de l'OUA qui serait plus africaine et plus autonome. Cela nécessite le Financement plus important de l'OUA et la diversification des pays bailleurs de fonds du Nord. En définitive, il faudrait une coordination centrale continentale sous l'égide de l'OUA qui responsabilise les chercheurs africains de la phase de la conception à la réalisation et à l'évaluation des programmes de recherche.

Après avoir signalé le rôle des Instituts internationaux dans la Recherche agronomique, nous allons montrer les efforts de coordination de la recherche au niveau de l'OUA/CSTR.

Le Projet de Recherche et Développement des Céréales en Zones Semi-Arides SAFGRAD (Semi-ARID Food Grain Research and Development).

I. De la création du Projet de Recherche et Développement des Céréales en Zones Semi-arides (SAFGRAD) - (Semi-Arid Food grain Research and Development).

L'Histoire du SAFGRAD remonte à 1969 où l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) exécutait un projet d'assistance à la Recherche régionale africaine sur les cultures vivrières dont le Maïs, le Sorgho et le Mil. Le projet ouest-africain avait été mis au point en coopération avec la Commission Scientifique, Technique et de la Recherche de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA/CSTR) qui en facilitait l'exécution et était connu sous le nom de projet conjoint 26 (PC, 26), coordonné par l'Institut de Recherche Agricole (IAR) de SAMARU, Nigeria. Le Projet SAFGRAD actuel, dénommé projet conjoint 31 (PC 31) a été créé sous le parrainage de l'OUA et avec l'Assistance de plusieurs donateurs pour promouvoir les cultures vivrières dans 26 pays d'Afrique subsaharienne.

Le SAFGRAD I se caractérisait par la combinaison de l'Expertise de deux Centres Internationaux de Recherche Agricole (CIRA) :

- l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) ;
- l'Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales Semi-Arides (ICRISAT),

pour l'amélioration variétale et la recherche agronomique et de l'Université de Pindue pour la Recherche sur les systèmes de production et des efforts de coopération de 26 pays membres du SAFGRAD pour conduire la recherche agricole coordonnée.

Dans le cadre de l'objectif général consistant à promouvoir la production vivrière dans les Zones Tropicales Semi-Arides (SAT) d'Afrique sub-saharienne, SAFGRAD II fut né. En exécution de la résolution n° 505 XXIX du Conseil des Ministres de l'OUA tenu à Port-Louis du 24 Juin au 3 Juillet 1976. Ce projet conjoint (PC 31) répondait ainsi à la volonté maintes fois exprimée par les Etats membres de l'OUA de mettre l'accent sur le développement des céréales dans le cadre de la recherche de l'autosuffisance alimentaire et pour pallier les conséquences néfastes sur l'agriculture du cycle de sécheresse frappant l'Afrique intertropicale depuis 1970.

Initialement lancé avec la participation et la collaboration de 18 Etats membres, le projet a vu actuellement le nombre de ses membres porté à 26 avec 8 autres pays.

Sont membres du SAFGRAD II : Benin, Cameroun, Cap-Vert, République Centrafricaine, Tchad, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Togo, Haute-Volta (aujourd'hui Burkina-Faso), Botswana, Guinée Bissau, Kenya, Ouganda, Sierra Leone, Somalie, Tanzanie, Zambie.

Le Projet s'assigne l'objectif principal de promouvoir les cultures de céréales. Quatre réseaux sont mis en place :

- le Réseau Maïs d'Afrique Occidentale et Centrale (WECAMAN)
- le Réseau Niébé d'Afrique Centrale et Occidentale (RENACO)
- le Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche sur le Sorgho (ROCARS)
- Le Réseau Sorgho et Mil d'Afrique Orientale (EARSAM).

II. Le Statut actuel du SAFGRAD

Le Projet SAFGRAD est sous la tutelle de la Commission Scientifique, Technique et de la Recherche de l'OUA/CSTR basé à Lagos et qui en assure la gestion administrative.

Au plan technique, la supervision technique du SAFGRAD est assurée par :

- le Conseil d'Administration incluant le Comité de

tutelle proposé par le FIDA. C'est ce conseil qui définit la politique à suivre et qui contrôle l'exécution. Il est composé de 7 Experts élus par la Réunion des Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole.

Un Représentant du Secrétaire Exécutif de la CSTR et le Coordinateur International du SAFGRAD en sont membres ex-officio. Le Conseil peut également inviter à ses réunions les Instituts Internationaux de Recherche, en qualité d'observateurs.;

- et la Réunion des Directeurs nationaux de Recherche Agricole qui se tient périodiquement pour faire le point et adresser des recommandations au Conseil d'Administration.

Les structures du projet

Le Projet SAFGRAD comprend :

- le Bureau de coordination basé à Ouagadougou (Burkina-Faso). Ce bureau est administré par un coordinateur International, assisté d'un Directeur de la Recherche et de personnels scientifiques, administratifs et financiers ;

- les Resaux de Recherches sur le Maïs, le Niébé, le Sorgho et les systèmes de production. Tous ces réseaux ont leur siège à Ouagadougou, à l'exception des Réseaux Sorgho basés au Mali, pour l'Afrique de l'Ouest et à Naïrobi pour l'Afrique de l'Est ;

- les Stations d'Expérimentation R.P.A.A. au Burkina Faso, au Togo et au Cameroun ;

- les Stations de Recherches au Burkina Faso et au Nigéria.

III - Le Statut juridique du SAFGRAD dans le cadre de l'O.U.A.

Constitution (Titre I)

Le SAFGRAD est un organisme permanent, semi-indépendant sous l'égide politique de l'OUA. C'est un Etablissement public à Caractère Scientifique et Technique (EPST), doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

X Organisme international, sous l'égide politique de l'OUA, les dispositions des articles pertinents de la charte de l'OUA relatifs à son statut juridique, à ses privilèges et immunités s'appliquent également au SAFGRAD.

IV - Objectifs de Fonction (Titre II)

Le SAFGRAD a pour objectifs :

- promouvoir l'intensification de la recherche et de la production des cultures vivrières au sein des SNRA à travers les activités spécifiques des réseaux de recherche coopérative ;

- stimuler et animer des programmes de recherche dans les pays membres pour la définition des besoins à organiser ;

- coordonner les programmes de recherche des SNRA afin d'améliorer leurs performances pour en tirer le meilleur profit pour assurer le mieux-être des populations rurales ;

- rechercher des fonds nécessaires pour faciliter les recherches scientifiques et techniques des programmes régionaux et sous-régionaux ;

- faciliter les interactions entre les pays membres et les centres internationaux de recherches agronomiques ;

- inventorier les programmes de recherche, les activités de recherche des pays membres pour mettre en place une planification de programme commun au plan régional.

V - Le mandat du SAFGRAD (Titre III)

Pour mener à bien le but et les objectifs du Nouveau SAFGRAD, l'OUA devra lui donner un mandat explicite avec une structure souple qui facilite ses relations avec l'OUA, les Bailleurs de Fonds et les Centres nationaux des programmes agricoles.

- Le mandat de l'OUA fera du SAFGRAD une institution réellement autonome, qui permette une coopération régionale et une coordination de la recherche dans les pays membres de l'OUA, ce qui favorisera la résolution des problèmes complexes,

tels que les interdépendances d'ordre géopolitique, technique, organisationnel et structurel, financier et administratif. Ainsi la souveraineté des Etats ne peut plus limiter les initiatives régionales et favoriser par conséquent une duplication nuisible à l'efficacité des résultats de la Recherche et du Développement régional concertés.

Le mandat serait libellé comme suit :

- le SAFGRAD est un organisme permanent de l'OUA. Il jouit de la personnalité morale, de l'autonomie administrative et financière ;

- le SAFGRAD a pour but de développer les données de base de recherche des systèmes nationaux des pays membres de l'OUA. Pour cela il sera le coordinateur de tous les autres centres de recherche et de développement de l'agriculture des pays membres sous l'égide politique de l'OUA ;

- le SAFGRAD servira de feed-back à l'OUA/CSTR pour élaborer les modalités d'exécution des activités coopératives, d'échange d'expérience et de mise en oeuvre d'un programme régional intégré de coopération en matière de recherche, le SAFGRAD sera donc une entité institutionnelle de coordination de recherche dans la sous-région afin d'encourager et de promouvoir entre les pays de l'OUA la coopération en matière de recherche agricole, avec une priorité aux projets nationaux importants ; ce qui se traduira par une coordination efficace de la recherche sur la promotion de la production des cultures

vivrières et l'amélioration des systèmes de production dans les zones de savane sahélienne, soudanienne et nord-guinéenne d'Afrique Occidentale et Centrale ainsi que dans les bas-fonds secs et les zones d'altitude moyenne et élevée d'Afrique orientale.

VI - Entités de gestion et de Direction politique
(Titre IV)

Pour sa structure de Fonctionnement, le SAFGRAD comprend les organes suivants :

- la Conférence des Directeurs Nationaux de la Recherche agricole des pays membres du SAFGRAD ;
- le Conseil d'Administration.

6.1 De la Conférence des Directeurs Nationaux de la Recherche des pays membres du SAFGRAD.

La Conférence des Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole des pays membres du SAFGRAD comprend un représentant de chacun des membres des pays qui composent le SAFGRAD (26 pays actuellement et pays associés). Ce conseil a pour rôle d'apporter une contribution politique aux programmes et activités du SAFGRAD suivant la perspective des pays membres du SAFGRAD et sert de lien effectif avec les SNRA.

Le Conseil des DNRA se réunit tous les trois ans.

6.2 Du Conseil d'Administration du SAFGRAD

Le Conseil d'Administration comprend (7 - 9) membres choisis sur la base de leur compétence individuelle dans le domaine de la Recherche agricole et de l'administration de la recherche ou de leur expérience en enseignement agricole au niveau universitaire, d'où sa composition comme suit :

* Des Représentants de l'Université -

- Des chercheurs africains en science agricole

- Des Directeurs de Centres de Recherches agricoles.

Un Représentant du secrétaire exécutif de la CSTR et le Coordinateur International du SAFGRAD en sont membres ex-officio.

Le Conseil se réunit au moins une fois par an.

6.2.1. Du pouvoir du Conseil d'Administratif du SAFGRAD

Le Conseil d'Administration est directement responsable devant le conseil des DNRA et ses pouvoirs de fonctionnement sont les suivants :

- participer à la formulation et au suivi des programmes de travail et conseiller le SAFGRAD quant aux meilleures

voies et moyens de fournir aux SNRA une assistance Technique efficace ;

- faciliter le Développement des Réseaux de Recherche sur les cultures et autres réseaux gérés par les chercheurs nationaux des pays membres du SAFGRAD ;

- effectuer une évaluation annuelle des résultats de recherche ainsi que les autres activités du SAFGRAD ;

- aider le BCS (Bureau de Coordination du SAFGRAD) à rechercher un soutien financier et conseiller le SAFGRAD en matière de finance.

6.2.2. De la Délégation de ses fonctions à différents comités

Pour faciliter le développement de la recherche, le SAFGRAD a créé des Réseaux de Recherches spécialisées pour éviter les duplications des efforts des chercheurs en Afrique de l'Ouest, du Centre et Orientale. Le Conseil d'Administration délègue donc ses fonctions aux Comités Directeurs des Réseaux. Les activités de chaque réseau sont orientées par un Comité Directeur composé de (7 - 8) membres choisis pour leur compétence individuelle et leur connaissance du domaine essentiel du Réseau.

Tous les CIRA opérant dans la région et le BCS participent aux réunions des comités directeurs en tant qu'obser-

vateurs. Les Comités Directeurs travaillent en étroite collaboration avec les coordinateurs de réseau. Chaque Comité Directeur se réunit au moins une fois par an. Les Comités Directeurs sont responsables devant le conseil d'administration.

Les responsabilités des Comités Directeurs sont les suivantes :

- déterminer les orientations et les objectifs spécifiques de leurs réseaux respectifs ;
- établir des priorités pour les activités des réseaux ;
- programmer, exécuter, suivre et évaluer tous les essais approuvés pour le réseau et en faire des rapports ;
- assurer que des technologies appropriées sont mises au point conformément aux objectifs des réseaux et mettre ces technologies à la dispositions des programmes nationaux de recherche ;
- organiser des ateliers, des conférences et des ^{ijta-} ateliers de formation de courte durée se rapportant à leurs réseaux.

6.3. Le Comité exécutif du SAFGRAD

Le comité exécutif du SAFGRAD est l'organe exécutif du Conseil d'Administration.

Le Comité exécutif entreprend toutes démarches tendant à la mise en oeuvre des recommandations, résolutions,

programmes d'action approuvés par le Conseil d'administration.
Le comité exécutif peut être composé de 3 membres :

* le Président du Conseil d'Administration élu au sein du conseil d'Administration ;

* le Directeur du SAFGRAD élu au sein du Conseil des Directeurs Nationaux de la Recherche Agricole ;

* et un Chercheur Principal de SNRA ou un Administrateur de la Recherche. D'autres Cadres Supérieurs du Bureau de coordination de SAFGRAD peuvent participer à ses réunions en tant que personnes Ressources. Ce Comité dans le cas où il dirigerait le SAFGRAD, pourrait se réunir deux fois dans l'année.

Le Comité exécutif du SAFGRAD est assisté d'un Secrétariat Exécutif ou du Bureau de coordination de SAFGRAD.

VII - Du Bureau de coordination

SAFGRAD - Le BCS (Titre V)

7.1. Le Bureau de Coordination de SAFGRAD sert de secrétariat aux différentes entités des réseaux, c'est-à-dire les Comités Directeurs, le Conseil d'Administration et le Conseil des DNRA. Il leur fournit des services de secrétariat, d'organisation et de gestion.

7.2. Liens avec l'OUA

Le Bureau de coordination de SAFGRAD est une entité de coordination de la gestion des réseaux. En tant qu'organisme de la recherche affilié à l'OUA, il bénéficie du soutien de l'OUA pour coordonner effectivement la recherche et administrer les réseaux par delà les frontières politiques et les barrières linguistiques et culturelles.

Le Bureau de coordination de SAFGRAD doit avoir des relations étroites avec l'OUA par le biais de la Commission Scientifique, Technique et de la Recherche. En effet, la C.STR est responsable de la promotion de la Coopération Internationale en matière de Science, Technologie et Recherche pour le Développement de l'Afrique.

Dans ces domaines d'activités prioritaires, le C. STR s'occupe en matière d'Agriculture et Foresterie de la promotion de la recherche agronomique en vue de l'autosuffisance alimentaire de la promotion de la recherche forestière en zones arides, semi-arides et humides. Dans ces conditions, le Bureau de coordination de SAFGRAD qui coordonne toutes les activités d'Administration et de gestion des réseaux des recherches nationales en agriculture dans le cadre des pays membres de l'OUA, peut servir de conseiller valable au CSTR/OUA pour les priorités des programmes de recherches agricoles au niveau du continent. Le Bureau de coordination de SAFGRAD servira de feed-back du CSTR/OUA pour les production agricoles et

X

Développement de l'Agriculture au niveau de sa Division de l'Agriculture, de l'Océanographie et des pêches qui est chargée de coordonner :

- les travaux des différents Comités d'Experts dans ces domaines ;

- les recherches sur les nouvelles variétés de cultures selon les exigences climatiques, en coopération avec le projet SAFGRAD.

7.3. Pouvoirs ou Autorité déléguée à l'organisme

Les pouvoirs ou autorité déléguée à l'organisation consistent à :

- fournir aux différentes entités des réseaux ; les Comités-Directeurs, le Conseil d'Administration et le Conseil des DNRA des services de secrétariat, d'organisation et de gestion ;

- aider les SNRA à identifier les contraintes et priorités de recherche d'importance régionale et faciliter le développement des activités de recherche coopérative ;

- faciliter et encourager l'émergence du leadership scientifique des SNRA ;

- solliciter le soutien des donateurs et des gouvernements pour élargir le soutien aux SNRA ;

- aider à résoudre les problèmes politiques qui affectent la coopération entre les pays membres et les programmes internationaux ;

- faciliter l'échange d'informations techniques et les relations entre les chercheurs et les Institutions des SNRA ;

- coordonner les activités des programmes de recherche coopérative des réseaux et des CIRA pour maximiser l'assistance technique aux SNRA. ;

- assurer une tutelle juridique et fournir aux réseaux des services administratifs et financiers ;

- collaborer avec les Institutions appropriées des SNRA en particulier et les gouvernements pour l'exécution des programmes des réseaux et pour l'allocation de plus de Fonds à la recherche agricole.

7.4. Principaux Personnesl et Fonctions de l'organisation

Le Bureau de coordination SAFGRAD est basé à Ouagadougou (Burkina Faso). Ce bureau est administré par un coordonnateur International, assisté d'un Directeur de la Recherche et de personnels scientifiques, administratifs et financiers.

De la fonction des personnels dans l'organisation.

Le Coordonnateur International.

Il dirige le Bureau de coordination de SAFGRAD. Il est chargé sous l'autorité du Conseil des Directeurs Nationaux de recherche agricole et du Conseil d'Administration de préparer et d'exécuter les décisions du Conseil des Directeurs Nationaux de Recherche Agricole. Il assure le secrétariat des instances de décision de l'organe SAFGRAD.

Le Coordonnateur International est assisté dans ses tâches de l'Administration et de la gestion du Bureau de coordination de SAFGRAD par le Cabinet du Coordonnateur International.

Le Cabinet du Secrétaire exécutif comprend :

- deux conseillers techniques
- le secrétariat particulier
- le service du courrier
- le service de Documentation et de l'Information
- le service de l'intendance
- un traducteur spécialisé.

Les Principaux collaborateurs du coordonnateur International du BCS sont :

1) Le Directeur de la Recherche

Il est chargé :

- de la cohérence des activités ;
- de l'organisation et de l'animation de la réflexion sur les questions importantes du programme de la politique de recherche et de développement de l'organe du SAFGRAD ;
- de la planification des projets et programmes régionaux et nationaux ;
- de l'organisation de l'assistance intersectorielle des réseaux du SAFGRAD.

2) Un contrôleur financier

Il est chargé du contrôle juridique et comptable des engagements au moyen de visas apposés sur les actes d'engagement transmis par l'ordonnateur du Budget - du visa de toutes les pièces de liquidation - veille au respect des procédures administratives et comptables. Le contrôleur financier dépend hiérarchiquement du Coordinateur International mais il reste indépendant de celui-ci dans l'exercice de sa fonction. Il en rend compte au Conseil des Directeurs Nationaux de Recherche Agronomique.

3) Un comptable

Il assiste le contrôleur financier.

A l'occasion des règlements, le comptable s'assure :

- du visa préalable du contrôleur financier ou du fondé de pouvoir ;
- de la validité de la créance et de la régularité de la liquidation ;
- que le paiement est fait au véritable créancier ou à son mandataire qualifié.

En cas d'irrégularité constatée, il saisit le contrôleur financier.

4) Des coordonnateurs régionaux de recherches

Ce sont :

- le coordonnateur régional du réseau de recherches sur les systèmes de production pour l'Afrique de l'Ouest ;
- le coordonnateur du Sorgho et du mil pour l'Afrique de l'Est et Australe ;
- le coordonnateur de Sorgho pour l'Afrique de l'Ouest.

5) Des spécialistes tels que :

- un expert en production animale,
- un pédologue,
- trois agro-économistes,
- un agronome,

- trois agroforestiers,
- un entomologiste,
- un agronome spécialiste du maïs.

Les coordonnateurs régionaux des réseaux de recherches et les spécialistes participent à la politique de recherches, du suivi et de l'exécution des programmes du Bureau de coordination du SAFGRAD.

Le BCS est un véritable soutien adéquat pour la programmation, l'exécution et la coordination de projets de recherche coopératif entre SNRA. Il permet de suivre l'exécution des programmes des réseaux et de travailler effectivement avec les coordonnateurs des réseaux.

Pour assurer une fourniture des services efficaces aux réseaux la gestion et l'organisation institutionnelle du SAFGRAD appelle un renforcement des services suivants du BCS.

Au plan de la communication.

Un flux continu de l'information technique entre les SNRA est vital pour les activités des réseaux. Des échanges entre les chercheurs des SNRA seront développés grâce à la publication et à la diffusion en temps opportun des résultats de recherche, des travaux, des ateliers, séminaires et symposiums.

Une publication spécialisée fondée sur l'expérience des différents SNRA pourrait se faire pour soutenir les activités de vulgarisation.

Pour améliorer la publication et la diffusion des informations relatives aux activités du SAFGRAD, il faudrait :

- un système de publication assistés par ordinateur qui rendrait facilement et rapidement disponibles le Bulletin du SAFGRAD ainsi que les publications sus-mentionnées ;

- le recrutement d'un responsable de la communication dont le rôle est vital pour l'édition, la publication et la diffusion à temps, des communications techniques des différents ateliers, séminaires ainsi que des brochures pour la vulgarisation et la revue agricole ;

- le recrutement d'un second traducteur essentiel pour diffuser et échanger facilement les informations techniques des réseaux en Français et en Anglais dans les différents SNRA.

7.5. Liens et relations avec d'autres organisations

Les réseaux de cultures opérant dans le cadre de SAFGRAD II sont à ce jour :

- le Réseau Maïs d'Afrique Occidentale et Centrale (WECAMAN) ;
- le Réseau Niébé d'Afrique Centrale et Occidentale (RENACO) ;

- le Réseau Ouest et Centre-Africain de recherche sur le Sorgho (ROCARS) ;
- le Réseau Sorgho et Mil d'Afrique de l'Est (EARSAM).

On sait que le projet SAFGRAD s'assigne pour objectif principal de promouvoir les cultures de céréales, (Maïs, Niébé, Mil, Sorgho) par le biais de recherches régionales orientées vers la mise en oeuvre de pratiques culturales appropriées et l'obtention de variétés à très haut rendement dans les zones semi-arides africaines.

Le SAFGRAD travaille au renforcement des programmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricole. Or, des institutions interrégionales autres que le SAFGRAD s'occupent de programmes des mêmes céréales.

C'est ce qui explique la nécessité de liens et de relations suivis avec ces institutions en attendant que le SAFGRAD devienne la seule Institution sous l'égide de l'OUA mandatée pour s'occuper de la politique de recherche et de développement agricole dans la sous-région.

Le SAFGRAD aura des liens avec les Institutions internationales qui ne sont pas régies par l'OUA d'une part et les Institutions régionales sous l'égide de l'OUA d'autre part.

Relations avec les Institutions Internationales hors de l'OUA.

1) Avec l'IITA l'Institut International d'Agriculture Tropicale.

Le SAFGRAD pour son sous-programme d'amélioration du Maïs et du Niébé travaille conjointement avec l'IITA basé à IBADAN au Nigéria.

Les activités de recherche sont menées à la Station Expérimentale de Kamboinsé au Burkina Faso. Dans le cadre de l'Africanisation de la Recherche et Développement sous l'égide de l'OUA par le CSTR. Le SAFGRAD coordonnera directement les activités de l'IITA. Une relation de Travail SAFGRAD/IITA est encore nécessaire dans la période de Transition.

2) L'Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales Semi-Arides (ICRISAT).

L'ICRISAT dont le siège est en Inde mène conjointement avec le SAFGRAD des activités de recherche sur le sous-programme d'amélioration du Sorgho et du Mil. Ce programme couvre l'Afrique Orientale Centralé, l'Afrique Orientale et Australe.

L'ICRISAT avec ses 8 pays membres dispose de la Technologie que les 17 pays du réseau Sorgho n'ont pas. Donc les 17 pays du SAFGRAD peuvent bénéficier des acquis de l'ICRISAT.

L'Atelier régional financé par l'ICRISAT/SAFGRAD/USAID est un exemple efficace de lien de travail et de recherches agricoles profitables au SAFGRAD.

Avec la coordination du Réseau Sorgho par l'ICRISAT il est seulement souhaitable que les recherches de l'ICRISAT soient mises sous la dépendance institutionnelle de SAFGRAD en tant qu'Institution International indépendant de l'ICRISAT. Dans la Période Transition, les liens actuels doivent être maintenus et renforcés dans le sens d'une coordination plus efficace du SAFGRAD.

3) L'Institut du Sahel (INSAH).

L'Institut du Sahel a pour but principal de stimuler des programmes de recherches dans les divers domaines du développement économique et social des Etats membres du CILSS. Le CILSS souhaite une nécessaire coordination des centres de recherche des pays de l'OUA au niveau du SAFGRAD. Des relations suivies avec le CILSS et l'INSAH sont nécessaires pour une coordination future efficace.

4) La CORAF

La Conférence des Responsables de la Recherche agronomique africain a été créée lors du IIIe séminaire Franco-africain de recherche agronomique tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) en Mar 1987. Elle couvre 16 pays membres de l'OUA.

La CORAF dispose de 6 réseaux dont cinq de cultures annuelles : maïs, arachide, coton, manioc, riz et un réseau thématique sur la résistance à la sécheresse.

Pour éviter toute duplication inutile la CORAF souhaite une africanisation de la conférence sous l'égide de l'OUA. Le SAFGRAD serait alors l'Institut International de coordination des activités de la CORAF.

Au plan des Instituts de l'OUA.

L'Agence Panafricain d'Information (PANA)

C'est une institution spécialisée créée en 1979 pour assurer l'échange régulier de nouvelles et d'autres types d'information au sein des Etats Africains et entre le continent et le reste du monde. La nécessité de la diffusion des recherches et des activités du SAFGRAD gagnerait à collaborer plus étroitement avec l'Agence qui a une spécialisation plus sûre en la matière. La PANA souhaite que l'OUA décide de la coordination de toutes structures de recherche sous l'OUA pour qu'elle touche tous les centres. Le SAFGRAD devra étudier les conditions de relation avec la PANA.

Avec l'OUA par sa Commission scientifique, technique et de la recherche, le SAFGRAD peut établir des relations efficaces avec le Centre d'Afrique Australe pour la Coopération en matière de Recherche agricole (SACCAR) de la SADCC en Afrique Australe qui assume les mêmes fonctions que le SAFGRAD.

Une relation plus accrue peut se réaliser avec le seul réseau SAFGRAD fonctionnel pour l'amélioration du Sorgho et du Mil (EARSAM) qui opère à partir du Bureau régional de l'OUA de Nairobi. Une coordination plus directe du SAFGRAD autonome sous l'égide de l'OUA sur ce réseau est des plus souhaitable.

Au total, il est souhaitable que le Bureau de coordination de SAFGRAD suivant le rythme de Développement des Réseaux se transforme en une unité de coordination plus efficace avec les principales caractéristiques suivantes :

- une structure administrative simplifiée ayant une grande flexibilité et étant surtout destinée à fournir des services ;

- une composition appropriée d'un personnel professionnel et technique limité plein d'esprit d'innovation et de dynamisme.

Pour ce faire, il faudrait que le BCS bénéficie de la contribution accrue et continue de l'OUA prioritairement et des donateurs extérieurs pour garantir son autonomie.

La contribution de l'OUA devra augmenter pour couvrir les frais du personnel de soutien des réseaux et les coûts locaux du secrétariat du réseau.

Pour le BCS, 40 % de son financement principal devraient provenir des charges de services fournis aux réseaux tandis que 30 % de ce financement devraient être obtenus ou recherchés auprès des Donateurs.

Il faut que les 26 pays-membres du SAFGRAD continuent à contribuer au soutien des activités du SAFGRAD principalement en ce qui concerne les facilités / salaires accordés dans les stations de recherche, les frais de fonctionnement, les bureaux, l'entretien et l'appui administratif à la recherche des réseaux, les faciliter pour le BCS, le temps consacré par le personnel et autres coûts liés aux projets de recherche coopérative.

Compte tenu de l'accroissement des responsabilités régionales, les centres avancés des SNRA auront à apporter une contribution considérable sous forme de temps consacré à la recherche par leur personnel et à travers la coordination d'activités spécifiques de recherche.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Department of Rural Economy and Agriculture (DREA)

African Union Specialized Technical Office on Research and Development

1991-06

PROJET DE STATUTS ET DE REGLEMENT INTERIEUR DU NOUVEAU SAFGRAD

OUPOH, J. OUPOH

AU-SAFGRAD

<http://archives.au.int/handle/123456789/5011>

Downloaded from African Union Common Repository